

Image not found or type unknown



Travaux d'entretien dans une maison

Par **relmop**, le **09/03/2008** à **19:04**

Monsieur, madame
Nous somme 3 enfants majeure au décès de notre père nous avons hérité de la propriété car aucun papier avait été fait au dernier vivant, nous avons donc laissé l'usufruit à notre mère.
Aujourd'hui des travaux d'entretien doivent être effectués dans le plus bref délai, mais un problème se pose un des trois enfants ne veut pas participer aux dépenses des travaux est-il en droit de refuser si oui que doit-on faire sachant que notre mère habite dans la maison.
Dans l'attente d'une réponse
Merci
Cordialement